

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014/73

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAF POUR LE RAM PERIODE  
2014-2017

Nombre de Conseillers présents : 41

Nombre de Conseillers présents et représentés : 45

Quorum : 20

Date convocation du Conseil Communautaire : 22/04/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 22/04/2014

Le 29 Avril 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30  
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme CHENNA
Martine TALABOT	E	M. DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	M. FATH
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

N° 2014/73

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAF POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES PERIODE 2014-2017

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération 2004/06 approuvant la création d'un Relais Assistantes Maternelles au sein de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu la délibération 2010/135 du 14 décembre 2010, approuvant la signature du contrat enfance jeunesse 2010-2013 ;

Vu la délibération 2011/101 pour le renouvellement de l'agrément CAF pour le RAM sur la période 2011-2014

Vu la délibération 2013/89 approuvant la signature du prochain CEJ 2014-2017

Vu les réunions de la Commission « Enfance, Jeunesse, Animation socioculturelle, Transports scolaires» 2013;

vu la réglementation en vigueur,

### Exposé

La Communauté de Communes de Montesquieu a créé le Relais Assistantes Maternelles le 1<sup>er</sup> mars 2004, après avoir élaboré un projet de fonctionnement travaillé avec les différents partenaires et organismes du secteur de la petite enfance. Ce projet de fonctionnement permet d'engager le soutien technique et financier de la CAF, formalisé par une convention de partenariat d'une durée de trois ou quatre ans.

A chaque échéance, il est nécessaire d'élaborer un nouveau projet de fonctionnement qui prenne en compte les évolutions territoriales, pour bénéficier des prestations de la CAF.

C'est dans cette perspective que le projet de fonctionnement 2014-2017 a été élaboré. Il s'articule avec le prochain CEJ et rend compte de l'activité du relais assistantes maternelles qui a fortement augmenté ces dernières années du fait du nombre toujours croissant des assistantes maternelles sur la CCM. En effet, à la fin de l'année 2013 on compte 335 assistantes maternelles (+ 31 % en 4 ans) qui proposent 984 places, soit 83 % des places d'accueil petite enfance (207 en structures d'accueil 17%).

Afin de poursuivre les deux missions principales du RAM à savoir la professionnalisation des assistants maternels -ASMATS - (formation, soirées d'information juridique ou pédagogique, ateliers avec les enfants, sorties,...) et l'accompagnement des parents employeurs (contrat de travail principalement), il est proposé de développer les temps de permanences d'accueil du public et le nombre d'animations sur les différentes communes. L'emploi du temps des animatrices actuellement en poste ne permet pas d'intégrer ce développement du RAM. Il est donc proposé de recruter un troisième agent qui pourra assurer ces activités supplémentaires pour la rentrée de septembre 2014.

Une nouvelle organisation issue du travail avec les communes, les différents partenaires institutionnels (CAF, PMI, MSA) et le service petite enfance de la CCM, notamment le RAM, permettra de mieux prendre en compte les attentes des familles et de ces professionnelles.

### *Le Conseil communautaire à l'unanimité*

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la CAF et tout document y afférent,
- **Autorise** Monsieur le Président à demander les subventions aux différents partenaires permettant le développement des actions du RAM,

Envoyé en préfecture le 12/05/2014

Reçu en préfecture le 12/05/2014

Affiché le

**SLO**

- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget 2014 et les prévoir sur les budgets suivants.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 29 Avril 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

**Document signé électroniquement**

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem and the text "UNION DE COMMUNES DE MARTILLAC" around the perimeter.